Pays : République de Croatie (date : 8 mars 2024)		
Pièce justificative exigée (délivrée/certifiée par un médecin ou une autorité sanitaire)	Restrictions (qualitatives et/ou quantitatives)	Autorité nationale compétente (à contacter pour plus de renseignements)
a) Ordonnance médicale valide X b) Certificat médical approuvé par les autorités sanitaires du pays de résidence X	Jours / Quantités/Doses Stupéfiants 5/15/30 jours	Nom: MS Romana Katalinić, M.D., Head Head of Sector for Medicines and Medicinal Products, Directorate for Primary Health Care, Health Tourism, Medicines and Medical Products, Public Health and Public Health Protection, Ministry of Health
c) Certificat délivré par les autorités sanitaires du pays de destination	Substances psychotropes 5/15/30 jours	Adresse : Ministry of Health, Ksaver 200a, 10000 Zagreb, Republic of Croatia
d) Présentation de l'original de l'ordonnance au service des douanes du pays de destination	Liste de substances interdites ; si oui, veuillez préciser :	Tél. : +385 1 4607 541
e) Autres types de justificatif; si oui, veuillez indiquer La présentation et le contenu du formulaire susmentionné sont fixés par l'ordonnance du Ministre chargé de la santé et le Ministère de la santé est l'organe central de coordination chargé de veiller à la mise en œuvre de ladite disposition.	Liste des médicaments, substances psychotropes et plantes à partir desquels il est possible d'obtenir des drogues et des substances qui peuvent être utilisées pour fabriquer des drogues (<i>Journal officiel nº 19/23</i>) https://www.zakon.hr/cms.htm?id=560	Télécopie : - Courriel : Romana.Katalinic@miz.hr
	Autres informations :	